

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Biens culturels : le ministre de la Culture reçu par le chef de l'État

I.I
Libreville/Gabon

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba a reçu en audience hier le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique, du Transfert de technologies, de la Culture et des Arts, Pr Patrick Mouguiama-Daouda Dans le volet Culture de sa mission gouvernementale, M. Mouguiama-Daouda est allé faire au chef de l'État le point de la stratégie gabonaise de restitution et circulation des biens culturels présents dans les structures

publiques et privées en Occident. Mise en place depuis trois ans par les autorités compétentes, cette stratégie globale a permis à ce jour le rapatriement de quatre objets culturels placés dans les différentes structures appropriées. Conscient de l'importance de ces biens culturels, le numéro un gabonais a fortement instruit le ministre en charge de la Culture et des Arts à renforcer la stratégie en cours, notamment avec la signature des conventions et les négociations avec les structures détentrices de ces œuvres nationales en vue de leur rapatriement sur le territoire gabonais.



Photo: DR

Le chef de l'État a instruit Patrick Mouguiama-Daouda à renforcer la stratégie en cours de rapatriement des biens culturels gabonais sur le territoire national.

Équilibrer le budget familial: le casse-tête chinois



Photo: DR

Les invités de l'ONG SED à la rencontre sur la gestion d'un budget familial.

F.S.L
Libreville/Gabon

S'IL existe un paramètre particulièrement difficile à gérer au quotidien, c'est bien celui du budget familial. Mélant à la fois préoccupations pratiques du moment et celles à venir, ce chapitre important de la vie d'un être humain se révèle être, au fil des jours, un exercice périlleux pour beaucoup de ménages à travers le monde en général, au Gabon en particulier. Conscient de cette situation, l'ONG SED (Sociale économie et développement), qui agit au service de la communauté, a organisé, le 2 avril écoulé, une rencontre de discussion sur la

gestion de ce paramètre et les méthodes de création d'une activité génératrice de revenus. Animée en virtuel par Armand Guy Olivier Ekako Diamidia, expert financier de nationalité ivoirienne, cette rencontre a permis de faire la différence entre les dépenses de subsistance (nourriture, loyer, eau/électricité, santé, transport, scolarité des enfants) et celles de confort (habillement, loisirs, voyages, fêtes, abonnement TV, internet, échéances engagement, etc.). Mais également d'apprendre à établir les priorités et les programmations de dépenses bien échelonnées, avec précaution, sur plusieurs mois.

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 0003/PR/2012 du 13 août 2012 portant ratification de l'ordonnance n° 5/PR du 13 février 2012 fixant le régime de la propriété foncière en République Gabonaise, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
15 177	24 mars 2022	353	YH6	Libreville
15 195	01 avril 2022	29	NA8	Pointe-Denis
15 196	01 avril 2022	28	NA8	Pointe-Denis
15 203	06 avril 2022	05	PD	Libreville
15 204	07 avril 2022	506	LC	Ntoum

Le Conservateur
Pascal ESSANGA